

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1159^e séance, tenue le mardi 7 novembre 2023, à 14 heures, à salle M-425
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : France Houle, Simon De Denus, Nathalie Fernando, Sylvie Dubois, Ahlem Ammar, Carmela Cucuzzella, David Francoz, , Michel Janosz, Carl-Ardy Dubois ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesús Vázquez-Abad, David Lewis, Françoise Guay, Sophie Parent ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

Invitations : pour la délibération CE-1159-5.1, de la Faculté de médecine : David R. Hipfner, professeur/chercheur agrégé au Département de médecine, et Sebastien Carreno, professeur titulaire au Département de pathologie et de biologie cellulaire ; pour la délibération CE-1159-5.2, du Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine : Greg Fitzharris, directeur du Département, et Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique ; pour la délibération CE-1159-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : Heather Meek, professeure agrégée au Département de littératures et de langues du monde, et Jonathan Lévesque, conseiller ; pour la délibération CE-1159-6.1, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, et Jean-François Masson, directeur du Département de chimie ; pour la délibération CE-1159-6.2, de la Faculté de l'éducation permanente : Patrice Leroux, responsable de programme ; pour la délibération CE-1159-7.5, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Michel Carrier, Julie-Andrée Marinier ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les étudiantes, les étudiants : Audréanne Matte-Landry, Louis Malenfant-Poulin, Alexandre Sauvè-Lacoursière ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Michèle Glémaud, Chantal Pharand, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1159-1 ORDRE DU JOUR

Le point 7.3 sera retiré, et reporté à la prochaine séance. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1158^e séance tenue le 10 octobre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Projets approuvés par délégation (premier cycle) – Bilan 2022-2023
 - 4.2 Projets approuvés par délégation (cycles supérieurs) – Bilan 2022-2023
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté de médecine – Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire (2-466-1-0) : abolition de l'option *Maladies complexes chez l'humain* ; création d'une option *Biologie du cancer–cheminement international*
 - Modification au programme de Doctorat en biologie moléculaire (3-466-1-0) : abolition de l'option *Maladies complexes chez l'humain*

- 5.2 Faculté de médecine – Département de pathologie et de biologie cellulaire
 - Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) : création d'une option *Embryologie et développement* ; modification à l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*, devenant l'option *Histopathologie moléculaire*
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée (2-512-6-0), devenant *Microprogramme de deuxième cycle en histopathologie moléculaire* (2-512-6-1)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement (2-512-6-2)
- 5.3 Faculté des arts et des sciences – Département de littératures et de langues du monde
 - Modification au programme de Maîtrise en études anglaises (2-135-1-0)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences – Département de chimie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en chimie (1-060-1-0) : création d'un cheminement *Honor* et d'un cheminement régulier
 - 6.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en communication appliquée (1-226-5-1), devenant *Certificat en création et en gestion de contenus* (1-226-5-2)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 7.1 Faculté de médecine
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0)
 - 7.2 Faculté de médecine
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en biochimie
 - 7.3 Faculté de l'éducation permanente
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme d'accueil Accès-FEP (Point retiré)
 - 7.4 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de sciences biologiques
 - 7.5 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études asiatiques
8. Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
 - Révision du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance régulière
11. Clôture de la séance

CE-1159-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1158^e SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1158^e séance tenue le 10 octobre 2023, tel que présenté.

CE-1159-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1158^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1159-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, présente les sujets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

CE-1159-4.1 Projets approuvés par délégation (premier cycle) – Bilan 2022-2023
2023-A0033-1159-075

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2022-2023 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes de premier cycle), conformément au document 2023-A0033-1159-075.

CE-1159-4.2 Projets approuvés par délégation (cycles supérieurs) – Bilan 2022-2023
2023-A0033-1159-076

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2022-2023 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes de cycles supérieurs), conformément au document 2023-A0033-1159-076.

CE-1159-5 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.1. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté : David R. Hipfner, professeur/chercheur agrégé au Département de médecine, et Sebastien Carreno, professeur titulaire au Département de pathologie et de biologie cellulaire (point 5.1) ; Greg Fitzharris, directeur, et Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, du Département de pathologie et de biologie cellulaire (point 5.2).

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 5.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Heather Meek, professeure agrégée au Département de littératures et de langues du monde, et Jonathan Lévesque, conseiller.

CE-1159-5.1 Faculté de médecine – Direction

- Modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire (2-466-1-0) : abolition de l'option *Maladies complexes chez l'humain* ; création d'une option *Biologie du cancer–cheminement international*
- Modification au programme de Doctorat en biologie moléculaire (3-466-1-0) : abolition de l'option *Maladies complexes chez l'humain*

2023-A0033-1159-066, 2023-A0033-1159-067

La modification aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en biologie moléculaire donne suite aux recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation périodique de ces programmes. L'option *Maladies complexes chez l'humain* n'apparaissant plus adéquate dans sa forme actuelle, celle-ci est abolie dans les deux

programmes ; certains contenus s'y rapportant seront intégrés aux contenus de l'option *Générale*.

Dans le programme de Doctorat, le cours BIM 7022 est modifié en un cours séquentiel sur trois trimestres, afin de mieux répartir la charge de travail (création des sigles BIM 7022 A, B et C, comportant 1 crédit chacun). Le cours BIM 6070, déjà existant, sera intégré au bloc obligatoire. Un nouveau sigle est créé pour la thèse (BIM 7001, comportant 84 crédits).

Au programme de Maîtrise, on propose principalement la création d'une option *Biologie du cancer–cheminement international* (segment 74, comportant : 44 crédits de cours obligatoires, dont 20 crédits attribués à la recherche, et 1 crédit de cours à option). Offerte conjointement avec l'Université de Pavie en Italie et l'Université de Montpellier en France, et donnée entièrement en anglais, cette option s'adressera à un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants (de quinze à vingt), présélectionnés par le Consortium *Mad4Cancer* ; les ajustements nécessaires ont été apportés aux dispositions réglementaires propres au programme. Sept nouveaux cours de sigle BIM sont créés pour la nouvelle option. Le projet comporte également la modification de la modalité des options Biologie des systèmes et Médecine cellulaire et moléculaire, passant de la modalité « stage » à celle de « travail dirigé ».

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023 ; la présentation reportée aux documents 2023-A0033-1159-066 et 067.

Des précisions complémentaires sont apportées sur les modalités d'inscription et de cheminement dans les institutions concernées par la nouvelle option offerte conjointement, et selon les modalités et attributions de financement du programme Erasmus. En réponse à des questions présentées, on mentionne que les vérifications nécessaires ont été effectuées en regard de différents éléments mentionnés (modalités de bourses ; logement ; parchemin ; etc.). On prend note de préciser dans la documentation des éléments d'information sur le financement étudiant et sur des exemples de cheminements types. Sur le nombre de crédits attribués au mémoire dans cette option, on indique que celui-ci apparaît moins élevé en raison d'un plus grand nombre de crédits de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine (Direction) :

- la modification au programme de Maîtrise en biologie moléculaire (2-466-1-0) : abolition de l'option *Maladies complexes chez l'humain* ; création d'une option *Biologie du cancer–cheminement international*, conformément au document 2023-A0033-1159-066,
- la modification au programme de Doctorat en biologie moléculaire (3-466-1-0) : abolition de l'option *Maladies complexes chez l'humain*, conformément au document 2023-A0033-1159-067.

- CE-1159-5.2 Faculté de médecine – Département de pathologie et de biologie cellulaire
- Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) : création d'une option *Embryologie et développement* ; modification à l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*, devenant l'option *Histopathologie moléculaire*
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée (2-512-6-0), devenant *Microprogramme de deuxième cycle en histopathologie moléculaire* (2-512-6-1)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement (2-512-6-2)
-
- 2023-A0033-1159-068, 2023-A0033-1159-069, 2023-A0033-1159-070

La modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire vise à mieux articuler, dans le programme, les expertises présentes au Département, et à répondre à un besoin de formation exceptionnel en compétences cliniques et de recherche en embryologie, par la création d'une option *Embryologie et développement* (segment 77, comportant 45 crédits de cours obligatoires, dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire [modalité mémoire], ou 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports [modalité avec stage]). Neuf nouveaux cours de sigle PBC sont créés en lien avec la nouvelle option.

Partageant les cours de base (tronc commun) de la nouvelle orientation, l'orientation *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée* sera modifiée et réintitulée option *Histopathologie moléculaire* (segment 76, comportant, pour la modalité avec mémoire, 45 crédits de cours obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, ou, pour la modalité avec stage, 31 crédits de cours obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports, et 7 crédits de cours à option). Des modifications de concordance sont apportées à la structure et à l'intitulé du microprogramme correspondant à cette dernière option, dont il est gigogne, et un nouveau numéro de programme est attribué.

La création du Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement est proposée en lien avec la création de l'option correspondante au programme de Maîtrise. Les objectifs du microprogramme portent sur l'acquisition d'une expérience pratique des techniques pertinentes ainsi que d'aptitudes et d'approches en recherche et en évaluation des données expérimentales.

L'implantation des programmes modifiés et du nouveau Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée aux documents 2023-A0033-1159-068, 069 et 070.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine :

- la modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) : création d'une option *Embryologie et développement* ; la modification à l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*, devenant l'option *Histopathologie moléculaire*, conformément au document 2023-A0033-1159-068,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée (2-512-6-0), devenant *Microprogramme de deuxième cycle en histopathologie*

moléculaire (2-512-6-1), conformément au document 2023-A0033-1159-069,

- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement (2 512-6-2), conformément au document 2023-A0033-1159-070.

CE-1159-5.3 Faculté des arts et des sciences – Département de littératures et de langues du monde

- Modification au programme de Maîtrise en études anglaises (2-135-1-0)
2023-A0033-1159-071

La modification au programme de Maîtrise en études anglaises porte principalement sur la structure du programme, par le retrait de la modalité sans mémoire, remplacée les modalités *travail dirigé* et *stage*, et par la fusion de certains blocs de cours, de manière à simplifier la structure et faciliter le cheminement dans le programme, en réduisant le nombre de blocs de cours à option. Des modifications afférentes sont apportées à la répartition des crédits dans les blocs de cours. Trois nouveaux cours de sigle ANG sont créés pour les modalités. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2023-A0033-1159-071.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en études anglaises (2-135-1-0), au Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1159-071.

CE-1159-6 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, et Jean-François Masson, directeur du Département de chimie.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté : Patrice Leroux, responsable de programme.

CE-1159-6.1 Faculté des arts et des sciences – Département de chimie

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en chimie (1-060-1-0) : création d'un cheminement *Honor* et d'un cheminement régulier
2023-A0033-1159-072, 072.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en chimie se pose dans une perspective de mise à jour du programme, et propose, à cette étape de la refonte envisagée, l'établissement d'un cheminement *Honor*, inférant l'établissement d'un cheminement général, et la modification aux cours et blocs de cours, notamment, par la création d'un nouveau bloc de cours à option axé sur le développement de compétences en laboratoire et de compétences professionnelles (nouveau bloc 01D–*Chimie industrielle*). Deux nouveaux cours sont créés pour le bloc 01D : CHM 3700–*Chimie en laboratoire* (double sigle

du CHM 6700 des programmes de DESS en synthèse et architectures moléculaires et de DESS en analyses environnementales et industrielles), et CHM 3715–*Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales* (double sigle du CHM 6715, du programme de DESS en analyses environnementales et industrielles). Visant à favoriser la préparation à la recherche et la poursuite des études aux cycles supérieurs, le cheminement *Honor* (blocs 01V et 01W du segment 01) pourra être suivi dans chacune des cinq orientations du programme. Les conditions d'admissibilité à ce cheminement ont été définies en conformité des lignes directrices adoptées par la Commission des études. Le cheminement *Honor* sera constitué d'un cours de niveau 3000 (en version enrichie) dans la discipline de recherche, choisi parmi les cours offerts dans les blocs A ou B de l'orientation suivie ; des nouveaux cours CHM 4000 et CHM 4100, spécifiques au cheminement ; d'un cours de niveau 6000 de sigle CHM dans la discipline de recherche (bloc 01W). Deux nouveaux cours sont créés pour le cheminement : CHM 4000–*Communication scientifique en chimie*, et CHM 4100–*Stage Honor*. La modification proposée permettra de mieux répondre aux besoins de formation en regard des débouchés recherchés (marché du travail ou poursuite des études aux cycles supérieurs). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2024. La présentation reportée au document 2023-A0033-1159-072.

En réponse à une question présentée, des précisions sont apportées sur les contenus et objectifs du cours CHM 3700, définis en fonction du travail en contexte industriel.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en chimie (1-060-1-0) : création d'un cheminement *Honor* et d'un cheminement régulier, au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1159-072.

CE-1159-6.2 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme de Certificat en communication appliquée (1-226-5-1), devenant *Certificat en création et en gestion de contenus* (1-226-5-2)

2023-A0033-1159-073, 073.1

La modification au programme de Certificat en communication appliquée se pose à la suite des recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation du programme (automne 2021), ainsi qu'en regard du contexte d'accélération numérique dans les domaines de la communication, notamment, en ce que le marché actuel présente une demande croissante de professionnelles et de professionnels qui soient adéquatement formés en création, en gestion et en diffusion de contenus numériques. Face à ces réalités du marché, les recommandations issues des processus d'évaluation externe et d'auto-évaluation ont proposé une actualisation importante du programme, afin d'en clarifier l'identité (incluant une nouvelle appellation) et d'en redéfinir la finalité et les objectifs. Le programme actuel sera ainsi remplacé par le *Certificat en création et en gestion de contenus* (avec l'attribution d'un nouveau numéro de programme : 1-226-5-2), proposant une offre de formation de spécialistes en production de contenus numériques, adaptée à répondre aux besoins du marché des différents secteurs du domaine de la communication, dont le marketing, les médias, la communication organisationnelle, et les relations publiques. L'objectif général du programme sera axé sur l'acquisition et le développement d'aptitudes et de compétences liées à la création, à la publication et à l'évaluation de contenus professionnels pour des organisations, ainsi qu'à la communication et à l'utilisation d'outils numériques variés. Les objectifs spécifiques découlent de cet objectif général, et incluent également l'acquisition de pratiques de gestion de contenus,

la connaissance des valeurs et des normes éditoriales, et l'application de stratégies de référencement ainsi que d'analyse et de visualisation des données. La structure du programme est ramenée à trois blocs de cours (au lieu de quatre blocs dans la structure actuelle) ; celle-ci comportera un bloc de 15 crédits de cours obligatoires (au lieu de 9 crédits dans la structure actuelle), et deux blocs de cours à option (bloc 70B–*Applications pratiques*, de 12 à 15 crédits, et bloc 70C–*Formation complémentaire*, de 0 à 3 crédits). Trois nouveaux cours de fondements sont créés pour le bloc 70A de cours obligatoires : EDP 1003–*Histoire et évolution des médias sociaux* ; EDP 1200–*Compréhension et utilisation des données* ; EDP 3001–*Atelier d'intégration multimédias*. Trois nouveaux cours sont créés pour les blocs de cours à option : EDP 1400–*Création et gestion des contenus photos* ; EDP 2401–*Production de vidéos et de balados* ; EDP 2900–*Intelligence artificielle et création de contenus*. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2024. La présentation reportée au document 2023-A0033-1159-073.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Considérant l'évolution de certains outils informatiques, un suivi est assuré et les contenus des plans de cours peuvent être modulés ou adaptés en conséquence, en continu. Le sigle EDP a été utilisé pour la création de nouveaux cours car ce sigle relève de la Faculté et a constitué une modalité rapide ; éventuellement, on pourra vérifier si d'autres sigles devraient être utilisés. On signale que, lors de l'étude du projet, la Sous-commission du premier cycle a estimé que l'utilisation du sigle EDP apparaissait conforme. Malgré le nouvel intitulé du programme, la thématique de la communication reste présente dans les contenus et titres de cours. On prend note que des cours offerts à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences pourraient être intégrés au programme (dont des contenus en gestion de l'information numérique). Également, on prend note de vérifier la liste des programmes de la Faculté des arts et des sciences mentionnés dans le formulaire de justification. Des précisions portent sur les cours d'informatique de la Faculté des arts et des sciences qui ont été considérés pour le programme ; on suggère des vérifications sur les horaires et les niveaux des cours, de manière à transmettre l'information pertinente.

Des félicitations sont présentées en ce que la refonte proposée répond adéquatement aux recommandations issues du processus d'évaluation du programme. Des questions portant sur l'éventualité d'intégrer le programme modifié à un programme de baccalauréat par cumul avec appellation, on constate que les développements interdisciplinaires et intersectoriels souhaités nécessiteront d'examiner plus attentivement les modalités de cette formule dans les prochaines années.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en communication appliquée (1-226-5-1), devenant *Certificat en création et en gestion de contenus* (1-226-5-2), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2023-A0033-1159-073.

CE-1159-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, présente les plans d'action inscrits aux points 7.1 à 7.5, assisté de la vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau (points 7,2 et 7,2), et de la vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent (points 7.4 et 7.5). Pour la présentation du plan inscrit au point 7.5, la Commission reçoit Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1159-7.1 Faculté de médecine

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0)

2023-A0033-1159-074, 074.1

Le processus d'évaluation du programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie a signalé ses forces quant à sa finalité, donnant accès au marché du travail et aux études supérieures, et à la grande flexibilité de sa structure en regard des orientations et des cheminements. Les points d'amélioration, mis en œuvre dans le plan d'action, portent sur la composante de la formation scientifique ; les modalités de suivi, d'encadrement et de soutien (dont la pérennisation du programme de tutorat déjà en place) ; l'intégration des principes EDI ; les modalités d'information et de communication auprès des étudiantes et des étudiants ; la bonification de l'offre de stages ; la formation des corps professoral et enseignant sur les modalités de rétroaction et sur la diversification des approches pédagogiques ; la révision des contenus de formation et de la charge de travail qui y est rattachée dans le cadre des cours et stages. La présentation reportée au document 2023-A0033-1159-074 ; le document 2023-A0033-1159-074.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0), conformément au document 2023-A0033-1159-074.

CE-1159-7.2 Faculté de médecine

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en biochimie

2023-A0033-1159-077, 077.1

Le processus d'évaluation des programmes de cycles supérieurs en biochimie (Maîtrise et Doctorat) identifie, comme forces, la formation novatrice et multidisciplinaire des programmes, couvrant un grand nombre d'axes de recherche, une structure assurant un équilibre entre les composantes de la formation et de la recherche, et un haut taux de satisfaction des clientèles. Les actions identifiées en regard des améliorations à apporter en réponse aux recommandations portent principalement sur : la bonification des modalités de communication auprès des étudiantes et des étudiants (incluant le site web et les réseaux sociaux) ; la définition d'activités d'intégration ; le resserrement des liens avec UdeM International ; l'évaluation de la pertinence des options ; l'opportunité de l'autonomisation d'options (dont l'option Biochimie en milieu industriel) ; l'examen des enjeux liés au financement étudiant ; la définition de cibles institutionnelles et des objectifs d'atteinte ; la durée des études ; l'identification de cibles de collaboration ou de consultation (association

étudiante ; ressources institutionnelles ; Bureau Point de repères de la Faculté de médecine) ; les enjeux liés au renouvellement des corps professoral et enseignant. La présentation reporte au document 2023-A0033-1159-077 ; le document 2023-A0033-1159-077.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en biochimie [Maîtrise (2-465-1-0) et Doctorat (3-465-1-0) en biochimie], conformément au document 2023-A0033-1159-077.

CE-1159-7.3 Faculté de l'éducation permanente

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme d'accueil Accès-FEP 2023-A0033-1159-078, 078.1

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1159-7.4 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de sciences biologiques

2023-A0033-1159-080, 080.1

Le processus d'évaluation des programmes de sciences biologiques (Baccalauréat, Majeure et Mineure ; Maîtrise et Doctorat) identifie, comme forces, la grande pertinence sociale des programmes (dont les liens avec la santé et l'environnement), les modalités de passerelles DEC-Bac, le volet de la formation pratique, le haut taux de diplomation, une préparation adéquate, par le programme de Baccalauréat, à la poursuite des études aux cycles supérieurs. Les programmes bénéficient également de liens avec des infrastructures importantes (Institut de recherche en biologie végétale–IRBV ; Station de biologie des Laurentides). En suivi des recommandations, les actions envisagées portent sur la refonte des programmes en lien avec la planification stratégique et avec la révision des orientations en regard de la biodiversité écologique et de la biologie quantitative et computationnelle ; la mise en valeur du cheminement *Honor* du Baccalauréat ; la révision du curriculum des programmes de premier cycle ; la continuité des enseignements dans les domaines d'innovation ; l'intégration de la formation en français pour les étudiantes et les étudiants internationaux ; le développement des passerelles DEC-Bac dans une perspective de sensibilisation à la formation en biologie ; la durée des études ; les modalités de l'examen de synthèse et les modalités et exigences de la thèse (Doctorat) ; l'amélioration de la visibilité des ressources disponibles en santé mentale ; la révision des modalités du financement intégré aux études supérieures. La présentation reporte au document 2023-A0033-1159-080 ; le document 2023-A0033-1159-080.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes de sciences biologiques [Baccalauréat (1-235-1-0), Majeure (1-235-2-0), Mineure (1-235-4-0), Maîtrise (2-235-1-0), et Doctorat (3-235-1-0) en sciences biologiques], conformément au document 2023-A0033-1159-080.

CE-1159-7.5 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études asiatiques

2023-A0033-1159-081, 081.1

Le processus d'évaluation des programmes d'études asiatiques (Baccalauréat en études asiatiques ; Majeure et Mineure en études est-asiatiques) identifie, comme forces, la présence d'un champ en expansion et aligné sur une dynamique mondiale, la réputation des programmes en tant que référence en études asiatiques dans le monde francophone, l'attractivité des programmes, la teneur de la formation linguistique, le caractère multidisciplinaire des formations, la présence de partenariats avec les organismes pertinents. Encourageant à augmenter le rayonnement, déjà confirmé, du Centre et de l'axe international de son développement, les recommandations donnent lieu à la mise en place des actions suivantes : amélioration de la visibilité dans les collèges et cégeps, en lien avec le recrutement ; stabilisation de l'offre de cours ; la définition de cheminements dans les programmes ; examen des stratégies de recrutement à l'international, en considérant le développement de liens avec des partenaires diversifiés (organismes et entreprises), et en collaboration avec UdeM International ; analyse et mise à jour du matériel promotionnel des programmes ; modalités d'arrimage avec les unités responsables des cours ; modalités d'accompagnement dans le cheminement ; modalités de communication ; mise à jour du guide étudiant ; réflexion sur les modalités de stages ou d'échanges. La présentation reportée au document 2023-A0033-1159-081 ; le document 2023-A0033-1159-081.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études asiatiques [Baccalauréat en études asiatiques (1-096-1-1) ; Majeure (1-097-2-0) et Mineure (1-097-4-0) en études est-asiatiques], conformément au document 2023-A0033-1159-081.

CE-1159-8 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études

- Révision du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études

2023-A0033-1159-079, 079.1

La présidente, Pascale Lefrançois, et le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, présentent le projet mentionné en rubrique ; la présentation reportée aux documents 2023-A0033-1159-079 (Projet de révision du Protocole) et 2023-A0033-1159-079.1 (sommaire décisionnel du projet de révision).

La proposition de la révision du *Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études* (dont la version actuelle a été adoptée par la Commission des études à sa séance du 7 juin 2022) se pose afin de rendre le processus d'évaluation de l'ensemble des programmes d'études de l'université conforme : 1) aux recommandations faites à l'issue d'un audit réalisé à l'été 2023 par le *Bureau d'audit interne* (BAI), et 2) aux exigences du *Cadre de référence du Bureau de coopération interuniversitaire* (BCI) pour l'évaluation périodique des programmes universitaires existants, adopté en mai 2023 par cet organisme. Les modifications les plus significatives se résument ainsi :

- Le processus d'évaluation visera également les programmes sous agrément qui en étaient auparavant exclus. Toutefois, le processus d'évaluation proposé s'appuie largement sur le processus externe et ne le dédoublera pas. Une étape s'y ajoutera néanmoins, celle du dépôt devant la Commission des études du rapport d'évaluation produit par l'organisme externe d'agrément, assorti d'un plan d'action élaboré par la faculté responsable en réponse aux recommandations éventuelles de l'organisme et aux observations faites par l'unité pendant le processus d'autoévaluation intégré à l'exercice d'agrément [exigence commune du BAI et du BCI].
- La diffusion d'un résumé des résultats de l'évaluation périodique sur le site internet du *Bureau de la promotion de la qualité*. Ce résumé, qui tiendra sur une seule page, décrira la démarche d'évaluation, ses étapes clés, les principales forces du programme évalué et les principales recommandations et actions qui seront mises en œuvre à la suite de l'évaluation [exigence du BCI].
- L'instauration d'un suivi périodique de l'implantation des actions prévues aux plans d'action déposés par les facultés et découlant de l'évaluation périodique. Le suivi portera, après une année d'implantation, sur les actions identifiées comme prioritaires par les facultés, après deux années, sur l'ensemble des actions prévues au plan d'action (procédure déjà en place actuellement), et annuellement par la suite jusqu'à ce que l'ensemble des actions prévues aient été réalisées, modifiées ou abandonnées [exigence du BAI].

En réponse à des questions et avis présentés, des précisions sont apportées sur les sujets suivants. Au terme du processus d'évaluation, les plans d'action sont étudiés pas la Sous-commission d'évaluation des programmes ; par la suite, les plans d'action sont déposés à la Commission des études, laquelle les reçoit à des fins d'information. Le processus de suivi dans les instances a toujours prévu que les plans d'action (ainsi que les rapports synthèses de la Sous-commission d'évaluation des programmes) étaient déposés à la Commission des études pour information, et non pour approbation ; cette modalité n'est pas changée, et l'information afférente est connue et diffusée. Pour les programmes de la Faculté des sciences infirmières, non soumis à un agrément mais à un examen de programme de l'ordre (OIIQ), le processus institutionnel d'évaluation ne viendra pas dédoubler celui effectué par la Faculté dans ce cadre, et le plan d'action sera déposé à la Commission des études, avec le rapport synthèse de l'évaluation. Dans le cas où des organismes d'agrément demandent la présentation d'un rapport intermédiaire, le plan d'action présentera les recommandations transmises et les actions définies ; aucune démarche additionnelle ne sera demandée dans le cadre du processus institutionnel.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la révision du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études, conformément au document 2023-A0033-1159-079.

CE-1159-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1159-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 5 décembre 2023, à 14 heures.

CE-1159-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté tel que modifié à l'unanimité le 5 décembre 2023 – délibération CE-1160-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot